



Communiqué de presse

Date 11 février 2014
Embargo 11 février 2014, 9h30

Monitoring de l'éducation en Suisse: publication du deuxième rapport sur l'éducation

SEFRI/CDIP, 11 février 2014. Le deuxième rapport sur l'éducation en Suisse vient de paraître. Il recense, sur plus de 300 pages, les connaissances actuelles sur le système éducatif suisse, de l'école enfantine à la formation continue. Il a été remis aujourd'hui aux représentants de la Confédération et des cantons.

En Suisse, près d'un tiers de la population active possède un diplôme de degré tertiaire (haute école ou formation professionnelle supérieure), contre un quart il y a 10 ans. Le niveau de formation de la population ne cessera d'augmenter au cours de prochaines années, aussi en raison de l'immigration de personnes qualifiées. Dans le même temps, les diplômés du degré secondaire II continueront d'occuper une place importante sur le marché du travail.

Par rapport à la population totale, le nombre d'élèves se situe à un niveau historiquement bas, mais devrait toutefois à nouveau augmenter au cours des prochaines années. Les premières tendances en ce sens se profilent déjà au niveau préscolaire. Selon les prévisions actuelles, le pourcentage d'élèves au niveau primaire devrait augmenter de 10 % d'ici 2021. Au niveau secondaire, une hausse du nombre d'élèves est attendue à partir de 2017. Comme c'est souvent le cas lors de changements démographiques, il existe de grandes disparités cantonales et régionales. Ces informations sur le système de formation suisse et bien d'autres se trouvent dans le rapport sur l'éducation 2014.

Publication des résultats du monitoring de l'éducation

Le rapport présenté aujourd'hui a été élaboré par le Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) à Aarau sur mandat du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Ce rapport sera dorénavant publié tous les quatre ans. Il est le fruit du monitoring de l'éducation, projet de longue haleine lancé par la Confédération et les cantons en exécution de l'art. 61a, al. 1, Cst.. Conformément à cette disposition, la Confédération et les cantons veillent ensemble à la qualité et à la perméabilité de l'espace suisse de formation dans les limites de leurs compétences respectives.

Le rapport sur l'éducation s'adresse au public intéressé par les questions de formation ainsi qu'aux acteurs du domaine. Le conseiller d'Etat Christoph Eymann et le secrétaire d'Etat

Mauro Dell'Ambrogio ont souligné lors de la conférence de presse le rôle du rapport sur l'éducation. Celui-ci doit servir d'ouvrage de référence aux personnes désirant s'informer sur les prestations du système éducatif suisse et à celles qui, tant au niveau communal, cantonal qu'intercantonal ou national, prennent des décisions concernant son développement.

Conclusions du rapport sur l'éducation

Le rapport sur l'éducation présente des résultats, mais n'impose pas de ligne de conduite concrète aux acteurs en charge de la politique et de la planification de la formation. Sur la base du premier rapport sur l'éducation publié en 2010, la Confédération et les cantons se sont entendus en 2011 sur plusieurs objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de formation au niveau intercantonal et national, que chacun met en œuvre dans les limites de ses compétences. Font partie de ces objectifs: l'harmonisation de l'école obligatoire par les cantons, l'augmentation du taux de diplômés du degré secondaire II, l'organisation à long terme de l'accès aux hautes écoles universitaires par le biais de la maturité gymnasiale sans avoir à passer d'examen d'admission, une meilleure reconnaissance internationale des diplômes de la formation professionnelle supérieure, l'amélioration de l'attrait d'une carrière dans une haute école universitaire et la validation des prestations de formation acquises en-dehors de l'école.

Les autorités compétentes de la Confédération et des cantons ont déjà pris des mesures au cours des dernières années dans tous ces champs d'action. La réalisation des objectifs fixés en 2011 prendra pourtant du temps, et il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives. Le rapport sur l'éducation 2014 contient de premières indications concernant les progrès réalisés.

Le SEFRI et la CDIP évalueront le rapport sur l'éducation 2014 au cours des prochains mois. Cette évaluation permettra d'examiner la situation actuelle par rapport aux objectifs fixés en 2011 et de déterminer si de nouveaux défis doivent être relevés dans l'espace suisse de formation au niveau national ou intercantonal.

Documentation

- Education en Suisse – rapport 2014 (www.bildungsbericht.ch)
- Intervention du conseiller d'Etat Christoph Eymann, président de la CDIP
- Intervention du secrétaire d'Etat Mauro Dell'Ambrogio, SEFRI
- Présentation du Prof. Dr. Stefan C. Wolter, directeur CSRE

Contact

Questions relatives au rapport sur l'éducation 2014

Prof. Stefan C. Wolter, directeur du Centre suisse de coordination pour la recherche, 079 370 94 04, stefan.wolter@skbf-csre.ch

Questions aux mandants

SEFRI: Tiziana Fantini, responsable de projets Communication, 031 323 04 59, medien@sbfi.admin.ch

CDIP: Gabriela Fuchs, déléguée à la communication, 031 309 51 12, presse@edk.ch